



31 mai 2021

(21-4432)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

JAPON: LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA CONCURRENCE
DÉLOYALE (LOI N° 47 DE 1993)

Révision¹

Membre présentant la notification	JAPON
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur la prévention de la concurrence déloyale (Loi n° 47 de 1993)
Objet	Renseignements non divulgués
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/JPN/21_3719_00_et.pdf https://ip-documents.info/2021/IP/JPN/21_3719_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/JPN/50 , IP/N/1/JPN/U/4
Brève description du texte juridique notifié La Loi sur la prévention de la concurrence déloyale a été révisée en vue de la fourniture et de l'utilisation efficaces des données en définissant les actes de concurrence déloyale concernant le "partage des données avec accès limité" et en prévoyant des mesures correctives civiles contre ces actes.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais et japonais

¹ La présente révision est distribuée à des fins de correction. Veuillez consulter la rubrique "Autres renseignements" pour plus de détails.

Entrée en vigueur	1 ^{er} juillet 2019
Autre date	Adoption: 30 mai 2018

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	27 mai 2021
Autres renseignements	Correction de la dernière traduction de la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale (modifiée en 2018, IP/N/1/JPN/50; IP/N/1/JPN/U/4), pour la rendre plus exacte.
Organisme ou autorité responsable	Département du système commercial multilatéral Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie 1-3-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo 100-8901, Japon Téléphone: +81-3-3501-5923 Fax: +81-3-3501-5983

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.